

M  
A  
R  
S

2  
0  
2  
5



F.S.U.



**"Tous les hommes dépendent les uns des autres.  
La solidarité humaine est la condition"**

D'Erich Fromm

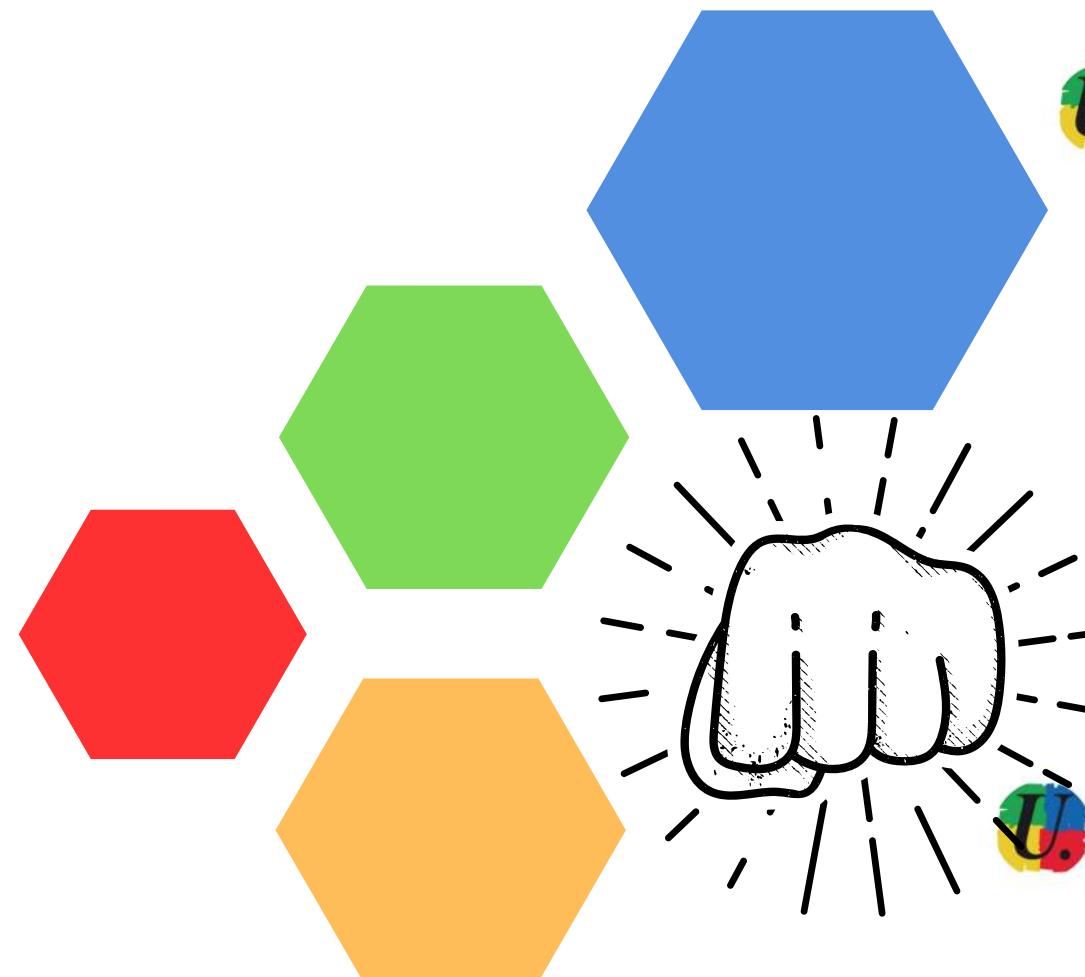
# La Bafouille des agents des Collèges du val de Marne



Syndicat FSU SNUTER 94  
Section du CD - Secteur Collèges 94  
Immeuble Solidarité Niveau -3  
7-9 voie Félix Eboué  
94000 Créteil

## Le syndicat des agent(e)s titulaires, stagiaires, contractuel·les de la Fonction Publique Territoriale

**Syndiqué·es, nous sommes plus fort·es, moins isolé·es, en capacité de résister, de nous entraider et de faire du commun.**



### **U. Quel est l'intérêt d'être syndiqués ?**

Un adhérent bénéficie d'une écoute, d'un soutien et d'un accompagnement plus spécifique et plus rapide. Il bénéficie également de services particuliers, comme les formations, l'assistance juridique, et la présence de collègues dans les négociations.

### **Adhérer, c'est déjà agir**

Vos cotisations permettent au syndicat de porter vos revendications par la réalisation de tracts, de banderoles et de publications pour diffuser les informations. Elles permettent également d'agir en justice si besoin.



### **U. Votre Syndicat FSU, vous Accompagne**

À noter : lors d'une convocation, d'un **entretien de recadrage ou disciplinaire**, vous avez le droit d'être assisté par un délégué du personnel.

Contactez-nous pour ne pas rester seul lors de l'entretien. N'hésitez pas à nous joindre afin que nous puissions vous accompagner dans les meilleures conditions.

### **U. Affichage du droit syndical**

Des panneaux dédiés à l'affichage syndical sont installés dans des espaces accessibles au personnel, tout en étant normalement inaccessibles au public.

Les syndicats peuvent également utiliser l'intranet et disposer d'une adresse de messagerie électronique pour la diffusion de leurs tracts, selon les modalités définies par le protocole du droit syndical.





# Info pratique et utile



## Participer aux réunions d'information syndicale FSU des collèges

Chaque agent à le droit de participer à l'une des réunions organisée par votre syndicat FSU, dans la limite de 3 heures par trimestre à hauteur de 12 heures par an, délais de route non compris.

## Suivre un stage de formation syndicale à la FSU



La formation syndicale est un droit, elle se déroule sur du temps de travail (sans récupération). Tout agent de la Fonction Publique, **agent·es titulaires, stagiaires ou contractuel·les** ont le droit aux jours de congés pour formation syndicale dans la limite de **12** jours par an sous réserve de nécessité de service.



## Votre dossier individuel

L'autorité territoriale est tenue de constituer un dossier pour chaque **fonctionnaire**.

Cette obligation s'applique également **aux stagiaires et aux agents contractuels**.

L'existence d'un dossier individuel constitue une garantie pour les agents qui peuvent à tout moment exercer leur droit à communication et connaître les éléments dont dispose à leur égard l'autorité ayant pouvoir de nomination et pouvoir disciplinaire. (art. L137-4 CGFP) La communication du dossier individuel est obligatoire avant toute mesure prise en considération de la personne, que cette mesure ait ou non un caractère disciplinaire. Il est important donc de le consulter et de se faire accompagner dans cette procédure.

**Votre syndicat FSU est attentif au respect de vos conditions de travail. N'hésitez pas à nous contacter nous vous accompagnons pour vos démarches.**



## Médaille du travail comment l'obtenir?

Pour pouvoir prétendre à la Médaille du travail, il faut remplir les conditions suivantes :

Avoir travaillé 20, 30 ou 35 ans en temps réel.

Pour des informations complémentaires contactez le service du secteur Médailles du SASL du CD94

01 79 86 14 37 ou 01 79 86 14 36



## Vos représentants du personnel Collèges

Olivier  
GODARD

Membre élu F3SCT, CAP, CST



06 45 62 37 15

Sylvie  
SALIOU

Membre élu CST, CAP



06 45 62 23 71

Karine  
CANTERINI

Membre élu F3SCT



01 49 56 53 29

Lila  
TAHAR



01 49 56 53 29

Si vous avez besoin d'une réunion, d'un entretien individuel, d'un conseil et /ou d'un accompagnement, n'hésitez pas à faire appel à la FSU.

L'origine de la demande restera toujours confidentielle.



[fsu.colleges@valdemarne.fr](mailto:fsu.colleges@valdemarne.fr)

# Communiqué info FSU

**la FSU dans l'action pour vous, avec vous**



## Bilan des accidents dans les Collèges

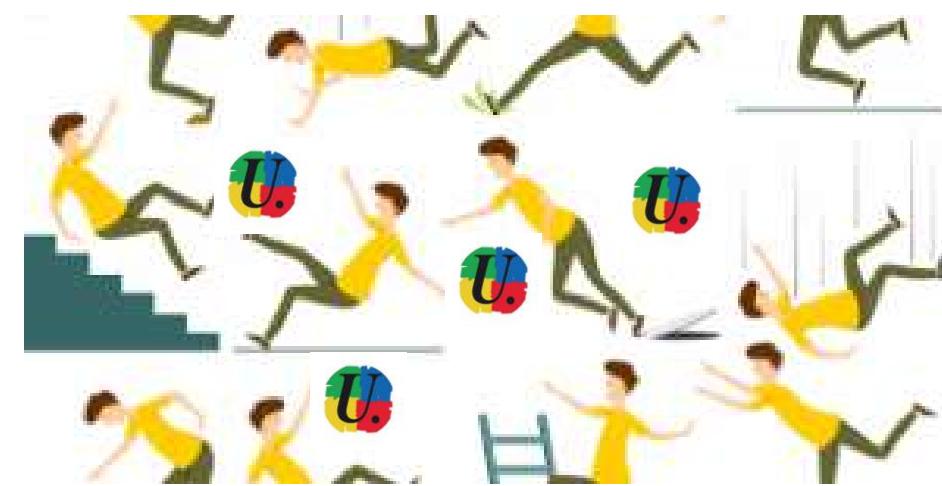
Lors de la formation spécialisée du 18 décembre 2024 un bilan des accidents de travail des agents des Collèges nous a été présenté pour la période de mars 2019 à mai 2024. Pas moins de 29 accidents ont eu lieu dont 22 avec arrêt de travail totalisant 2347 jours d'absence, soit une moyenne de près de 107 jours d'arrêt par accident. A ce sujet, le constat d'accidents répétitifs de chute dans des escaliers (bilan hélas non exhaustif) est établi et nous avons demandé à la collectivité de mettre en place en plan de prévention de ces risques de chutes. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour réduire l'absentéisme dans les collèges, les effectifs sont souvent tendus, 2347 jours d'arrêt représentent un emploi plein temps sur environ 7 ans.

Vous êtes victimes d'un accident de travail dans les escaliers, il faut nous contacter !



## Signalement des accidents graves et répétitifs

Règlement intérieur du CST, article 22.2, information est adressée à la F3SCT qui doit être informée notamment en cas d'accidents répétitifs, conformément à l'article 65 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements public



## Direction des bâtiments en grande difficulté

En date du 20 décembre 2024  
3 représentants de la FSU siégeant à la F3SCT,  
accompagnés de 8 agents de la Direction des Bâtiments Service des Collèges) porte une alerte sur le registre de danger grave et imminent concernant 27 agents sur leur condition de travail.

Enquête en cours ....





## Coupables d'être malade !

### Injuste et injustifiable

A compter du 1er mars

La réduction de la rémunération pendant les 90 jours de congé maladie, pénalise et stigmatise une fois encore les agent·es de la Fonction publique. Cette mesure s'ajoute à la suppression de la GIPA, à l'absence de mesures salariales générales en 2024 et au refus d'en prévoir pour 2025...

Par leur mobilisation massive, , le 5 décembre dernier, les personnels de la fonction publique ont signifié leur refus de l'ensemble de ces régressions, dans un contexte budgétaire prévoyant la suppression massive de postes et donc une importante dégradation des conditions de travail.

La grève a contraint le gouvernement à reculer sur les deux jours de carence supplémentaires, et a renoncé à la suppression de 4000 postes dans l'Education nationale et de 500 équivalents temps plein à France Travail, mais les autres mesures demeurent.

C'est donc une nouvelle attaque directe contre des agent·e)s qui, chaque jour, assurent des missions essentielles pour le lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

**La FSU Territoriale a réagi dès le lendemain de cette annonce en interpellant le Président Capitanio pour lui demander de ne pas appliquer cette décision injuste rejeté par une majorité d'employeurs territoriaux.**



## Opposition à la diminution des indemnités maladie des agents territoriaux

La réforme des indemnités maladie fragilise les agents et aggrave la précarité. Déjà soumis aux 1607 h, **La FSU demande le maintien du salaire à 100 %** pendant trois mois d'arrêt. Une délibération est nécessaire au prochain CST.

Loi adoptée malgré l'opposition des employeurs (décret en attente). Perte par jour d'arrêt : 7€ (C) carence.

